

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076467641

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

070827782 074261004 076467609 076485254

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit : Gel Etchant

Utilisation du produit : Gel de mordantage

Fabricant : Kerr Corporation
1717 W. Collins Ave.
Orange, CA 92867-5422
ÉTATS-UNIS.

Numéro de téléphone des informations : 1-800-841-1428 (Service à la clientèle)

Numéro de téléphone d'urgence chimique (Déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident uniquement) :

CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis) 1-703-527-3887 (hors des États-Unis)

Date de préparation/révision de la FDS : 27 Décembre 2018

Section 2. Identification des dangers

Classification SGH :

Corrosion de la peau, Catégorie 1A
Lésions oculaires graves Catégorie 1

Éléments d'étiquetage :

Danger!



Phrases de danger

Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

Phrases de précaution :

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Porter des gants de protection / une protection pour les yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / se douche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Composant	No CAS	Quantité
Acide phosphorique	7664-38-2	35 à 40%
Spinelle bleu alumine de cobalt	1345-16-0	< 1%

Section 4. Mesures de premiers secours

Inhalation : Transporter immédiatement la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation ou des symptômes d'exposition se développent. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Se rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente ou convulsive. Maintenir la victime calme et au chaud. Obtenir immédiatement une assistance médicale.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et à retardement : Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis : Aucune attention médicale immédiate n'est requise.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) : Utilisez n'importe quel média approprié pour le feu environnant. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique : La combustion peut produire du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, des oxydes de phosphore, de l'oxyde métallique, de l'hydrogène.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets contre les incendies dans les zones où des produits chimiques sont utilisés ou stockés. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Empêcher l'eau utilisée dans la lutte contre les incendies d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau naturels.

Section 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Évacuer la zone de déversement et éloigner le personnel non protégé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et équipements de protection appropriés.

Précautions environnementales : Éviter de libérer dans l'environnement. Signaler le déversement conformément aux réglementations locales et fédérales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Le nettoyage et l'enlèvement rapides sont nécessaires. Absorber les déversements avec des solides inertes et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Empêcher tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours porter des gants imperméables, des lunettes de protection contre les produits chimiques et des vêtements de protection lors de la manipulation de ce matériau. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer en zones de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Les contenants vides retiennent des résidus de produit qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions de sécurité lors de la manipulation des contenants vides

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible, bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs sans étiquette.

Section 8. Mesures de contrôle d'exposition/ Protection individuelle

Limites d'exposition

Chimique	Limite d'exposition
Acide phosphorique	1 mg/m ³ MPT ACGIH VLS 3 mg/m ³ LECT OSHA LEP
Spinelle bleu alumine de cobalt	0,02 mg/m ³ MPT ACGIH

Contrôles techniques appropriés : Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire : Aucun dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate. Pour les opérations où les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un respirateur approuvé avec des cartouches à particules est recommandé. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Sélectionner conformément aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre l'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Des gants imperméables sont suggérés pour empêcher le contact avec la peau. Contactez votre fournisseur de gants pour une aide à la sélection.

Protection des yeux : Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si un contact est possible.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter le contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

Mesures d'hygiène : Des installations appropriées de lavage des yeux et de la peau doivent être disponibles dans la zone de travail.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence :	Gel bleu	Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Non disponible	pH :	0,5 à 1,5
Point de fusion/congélation :	Non disponible	Point d'ébullition/Plage :	100 °C
Point d'éclair :	Inflammable	Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité : (Solide, Gaz)	Sans objet	Limites d'inflammabilité :	LIE : Sans objet LSE : Sans objet
Pression de vapeur :	760 mmHg	Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1,2	Solubilités :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : (N-octanol/eau)	Non disponible	Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible	Viscosité :	Non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : On ne s'attend pas à ce que le produit soit réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmement hautes ou basses.

Matériaux incompatibles : Matières comburantes, matières réductrices, métaux, acides, alcalis, humidité, peroxydes, amines.

Produits de décomposition dangereux : Aucun si stocké normalement.

Section 11. Informations toxicologiques

Effets possibles sur la santé :

Inhalation : Peut dégager des gaz, des vapeurs ou de la poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Contact avec la peau : Provoque de brûlures cutanées graves.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut provoquer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Dangers chroniques : Aucun prévu.

Sensibilisation de la peau : Aucun effet indésirable attendu. Composants ne sont pas des sensibilisants.

Sensibilisation respiratoire : Aucune donnée disponible. Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur cellules germinales : Aucun des composants n'est mutagène.

Cancérogène :

Le spinelle bleu d'alumine de cobalt est répertorié comme "peut-être cancérogène pour l'homme" (groupe 2B) par IARC.

Aucun des autres composants n'est répertorié comme cancérigène ou cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

Toxicité pour le développement/la reproduction : Aucun des composants n'a été démontré comme causant une toxicité pour la reproduction ou le développement.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique) : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration : Pas de risque d'aspiration.

Valeurs de toxicité aiguë :

Produit ETA : 3198,8 mg/kg mg/L (Orale); 7198,8 mg/kg (Dermique)

Acide phosphorique : DL50 Dermique rat : 2740 mg/kg; DL50 Orale rat : 1,25 g/kg

Spinelle bleu aluminat de cobalt : DL50 Orale rat : >5000 mg/kg

Section 12. Informations écologiques

Toxicité :

Acide phosphorique : 96 heures CL50 Lepomis macrochirus 60 ppm ; 48 heures CE50 Daphnia magna 105 ppm.

Persistance et dégradabilité : La biodégradation n'est pas applicable aux substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Légèrement soluble.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

Section 13. Considérations d'élimination

Élimination : Pour le produit non utilisé, éliminer conformément aux réglementations fédérales et locales.

Élimination du contenant : Éliminer le contenant vide conformément aux réglementations fédérales et locales.

Section 14. Informations de transport

	Numéro ONU	Nom d'expédition approprié UN	Classe de danger :	Groupe d'emballage	Risques environnementaux
U.S. DOT	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun
UE ADR/RID	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun
IMDG	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun
IATA/ICAO	UN1805	Solution d'acide phosphorique	8	III	Aucun

Précautions particulières pour l'utilisateur : Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac Selon l'annexe II MARPOL 73/78 et le code IBC : Sans objet – le produit est transporté uniquement sous forme emballée.

Section 15. Informations réglementaires

Règlement fédéral américain :

Classification des dangers EPA SARA 311/312 : Reportez-vous à la section 2 pour la classification des risques OSHA.

EPA SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants soumis aux exigences de déclaration de rejet annuelle en vertu de SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) : Aucun

Protection de l'ozone stratosphérique : Ce produit n'est pas connu pour contenir ou avoir été fabriqué avec des substances appauvrissant la couche d'ozone telles que définies dans 40 CFR Part 82, Appendice A à Subpart A.

CERCLA SECTION 103 : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration CERCLA; cependant, de nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration des rejets. Signaler les déversements requis en vertu des réglementations fédérales, étatiques et locales

Inventaires internationaux

Inventaire TSCA de l'EPA des États-Unis : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la loi TSCA (Toxic Substances Control Act) ou exemptés.

Canada CEPA : Tous les composants de ce matériau sont répertoriés sur la LIS ou exemptés.

Section 16. Autres informations

Date d'effet : 27 Décembre 2018

Remplace la date : 12 Décembre 2014

Résumé de la révision : Toutes les sections – Nouveau format de FDS

Les informations et recommandations énoncées dans le présent document proviennent de sources considérées comme exactes à la date de préparation, cependant, KERR Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou à la pertinence des recommandations et n'assume aucune responsabilité quant à leur utilisation.